

Règlements de conduite pour skieurs de fond

1. **Respect d'autrui**

Tout skieur de fond doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

1. **Respect de la signalisation, direction et technique**

Le skieur doit respecter le balisage et la signalisation. Sur les traces/pistes, il doit suivre la direction et la technique imposées.

3. **Choix de la trace/piste**

S'il y a plusieurs traces, le skieur doit utiliser la trace de droite. Des skieurs en groupe doivent circuler en fil sur la trace de droite. En technique libre, il faut circuler à droite de la piste.

4. **Dépassement**

Le dépassement peut s'effectuer par la droite ou par la gauche, mais toujours sans danger pour autrui. Le skieur précédent n'est pas obligé de céder. Mais il devrait s'écarter pour laisser passer un skieur, s'il peut le faire sans danger.

5. **Croisement**

Lors des croisements sur les pistes à double sens de marche, chacun doit céder à droite. Le skieur qui descend a la priorité sur celui qui monte.

6. **Bâtons**

Lors de croisements ou dépassements -que l'on soit le skieur qui dépasse ou le skieur dépassé -il faut serrer les bâtons près du corps.

7. **Maîtrise de la vitesse**

Tout skieur, et notamment dans les pentes, doit adapter sa vitesse à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la visibilité et du trafic sur la piste. Chacun devra conserver une distance suffisante avec les skieurs précédents. En dernier recours, la chute spontanée peut s'imposer pour éviter une collision.

8. **Stationnement**

L'arrêt doit s'effectuer en dehors de la trace/piste. Celui qui tombe doit libérer la trace/piste le plus rapidement possible.

9. **Accident**

En cas d'accident, toute personne doit prêter secours.

10. **Identification**

Toute personne, témoin ou partie responsable ou non d'un accident, est tenue de faire connaître son identité.